

Les deux Sectes Kharédjites de Djerba

M. R. Stablo, ancien contrôleur civil à Djerba, vient de publier, sous le titre *Les Djerbiens* (Editions S.A.P.J., Tunis, 1941), une monographie qui mérite de retenir l'attention. On trouvera ici quelques réflexions que nous en a suggérées la lecture, jointes à des observations que nous avons faites nous-mêmes au cours d'un très court séjour dans cette île.

A vrai dire, tout n'est pas à louer dans l'opuscule que nous venons de citer et, si nous avons à en faire un compte rendu, nous ne manquerions pas de formuler certaines critiques, mais notre but ici est autre, et avant tout positif.

Nous essayerons surtout de dégager en quoi la situation des kharédjites de Djerba diffère de celle de nos Mozabites, qui, d'ailleurs, avec eux et avec les kharédjites du Djebel Nefousa, forment un groupe occidental de cette antique, mais si restreinte, communauté hérétique.

Et pour commencer, signalons la découverte que M. Stablo nous a révélée, sans peut-être y attacher lui-même assez d'importance. Il est peut-être le premier (1) à avoir montré qu'il y a non pas une, mais bien deux sectes kharédjites à Djerba.

Sur les 47.200 habitants de Djerba, 51 % seulement sont hérétiques, et cela constitue déjà une grande différence avec le Mzab, où les non kharédjites ne forment qu'une petite minorité. Notez de plus (comme nous l'a montré R. Brunshwig, *Rev. Tun.*, 1931, p. 284) que le processus de mālékisation n'a débuté qu'au XVIII^e siècle, et que, vers 1930, on estimait le pourcentage des mālékites à seulement 40 %, au lieu de 49 %, aujourd'hui.

D'autre part, ces 24.000 kharédjites se divisent en deux sectes, d'ailleurs pratiquement confondues à beaucoup de points de vue :

(1) Nous avons consulté sur ce point le Maître W. Margais ; il nous a dit connaître l'existence des deux sectes kharédjites à Djerba, mais il croit que jusqu'ici personne n'avait relevé le fait, voir cependant ce que nous disons ci-dessous de de Motylinski.

a) La secte « abadhite » avec seulement 1.650 fidèles, selon Stablo ;

b) La secte « wahabite », avec plus de 22.000 adhérents.

Bien entendu, aucun rapport, sauf la consonance, n'existe entre ces wahabites et les sectateurs de Mohammed Ibn 'Abd el Wahhab qui, actuellement, avec Ibn Sa'ou'd, sont maîtres du Hedjâz. Stablo affirme qu'elle doit son nom à 'Abd Allâh b. Wahab er-Rasseb, musulman d'origine persane des Beni Rostem, tandis que les Abadhites suivraient les enseignements du fondateur de l'Abadhisme, 'Abdallâh b. Abadh el Marri et-Tamini, dont le premier nommé fut un disciple dissident. Cette explication est-elle valable ? Je n'en suis pas sûr, et la question me paraît des plus confuses.

Il est vrai que tout le monde connaît le fondateur de la dynastie des Rostemides de Tahert, et celui de l'abadhisme, b. Abadh. Seulement, je ne sais trop qui est ce personnage qui répondrait au nom peu courant de b. Wahab. Dans l'*Encyclopédie de l'Islam*, nous trouvons seulement un article au nom d'Abd el Wahhâb, b. 'Abd er-Rahmân, b. Rostem, et, d'autre part, A. Bel (*La Religion musulmane en Berbérie*, I, p. 145) nous dit que le nom de Wahabites (et non wahhabites ou wahabites) dérive du nom 'Abd-el-Wahb que portait le chef des kharédjites à « la première bataille qu'ils livrèrent à Nah'rawân ».

Voilà donc une autre étymologie plus satisfaisante.

Mais, si cette question est résolue, voici maintenant un autre nom de sectes qui apparaît. En effet, de Motylinski (*E. I.*, s. v^o Abadhites) nous dit qu'une secte kharédjite nakkarite est encore représentée à Djerba, sans plus, et dans l'autre article, ci-dessus cité, il nous parle de Nokkar, qui prit les armes contre 'Abd-el-Wahhâb. Ce renseignement paraît confirmé par Brunshwig ; il distingue : « les Wahbiya qui passaient au Moyen âge pour plus modérés et admettaient la succession régulière dans la lignée des imâms de Tiaret, et les Nakkâra..., que l'on donnait pour plus fanatiques » (*La Berbérie orientale sous les Haçfides*, I, p. 331).

De tout ceci, il semble bien résulter que les ibadhites de Stablo sont les Nokkars de de Motylinski. Seulement, il reste un autre problème : s'il en est ainsi pourquoi nos Mozabites qui, à ma connaissance, sont bien sectateurs de Rostem, se nomment-ils abadhites, alors que le terme de wahabites devrait, en terminologie djerbienne, leur être appliqué, et qu'ils devraient repousser celui d'abadhites, ennemis des descendants de Rostem ? En réalité, tout cela reste incompréhensible : « et Allâh est plus savant ».

En quoi consistent les différences entre les deux sectes ?

A cet égard le silence de Stablo est complet. M. W. Marçais m'a dit ne pas les connaître, et le seul renseignement vague que j'ai pu obtenir est que les abadhites seraient plus rigoristes que

les wahabites. Seulement, ceci ne s'accorderait guère avec ce qu'affirme Stablo en plusieurs endroits (p. 18 et 20), à savoir que la secte abadhite est en voie de disparition par suite de conversions au mâlékisme, bien que ses adhérents soient plus éloignés de cette doctrine que du wahabisme.

Si je n'attache pas une trop grande valeur aux chiffres que donne Stablo (1) de la répartition des ibadhites et des wahabites et si, en somme, il n'a guère fait que poser le problème de l'existence de ces deux sectes sans le résoudre, son opuscule conserve une durable valeur pourtant.

Il en a, entre autres, par les renseignements qu'il nous donne touchant les kharédjites, considérés comme un tout, par rapport à l'élément mâlékite.

Nous ne nous attacherons pas ici à l'étude de leur répartition géographique dans l'île (les mâlékites habitent dans l'est, au centre, et autour d'Houmt Souk dans le nord, les kharédjites forment la très grande majorité de la population des autres régions), mais disons quelques mots des points de vue linguistique, juridique, religieux et économique.

a) Au point de vue linguistique, la quasi-totalité des mâlékites est arabophone (98 %), 2 % seulement sont bilingues, tandis que chez les hérétiques 41 % sont encore bilingues et 3 % berbérophones. Djerba est, on le sait, une des rares régions de la Tunisie, où le berbère soit encore répandu.

b) Au point de vue juridique, les kharédjites de Djerba sont beaucoup plus déshérités que leurs frères du Mزاب ou du Djebel Nefousa. En Algérie, il y a des mahakmas abadhites, tant au Mزاب que dans diverses régions du Tell, et les Italiens ont, en Tripolitaine, reconnu également officiellement l'existence de ce rite, en créant des justices abadhites. En Tunisie, ce rite n'est pas officiellement reconnu. Sans doute, lorsqu'il s'agit de nommer un imâm à une mosquée wahabite, le pouvoir central, fermant les yeux, y nomme un fonctionnaire de ce rite, mais il n'y a pas dans la Régence de tribunaux kharédjites. Selon Stablo, il y a dans l'île 25 notaires musulmans dont 8 wahabites et 1 abadhite, « ces derniers s'efforcent visiblement de régler le plus de litiges possible, afin d'éviter que leurs clients ne fassent appel au Cadi ». D'après mes renseignements le notaire se nomme « châhid-adel », ou simplement « adel » ; les hérétiques font leurs études ordinaires à la Grande Mosquée de Tunis, mais il en est qui se rendent au Mزاب pour se spécialiser ensuite dans d'étude de leur propre rite.

(1) Ainsi, d'après lui, toute la population kharédjite de Mahboubin serait abadhite, c'est-à-dire le tiers de la population totale (p. 56) de l'endroit. Or, on m'a parlé là-bas de « quelques familles » abadhites seulement.

La coutume d'exhérer les filles au profit des garçons, grâce au habous, n'est pas inconnue, m'a-t-il été dit ; d'autre part, on m'a affirmé qu'on rencontrerait chez les hérétiques une habitude curieuse, celle qui consiste à marier les garçons extrêmement jeunes, avant même les filles, et ce, avec une femme notablement plus âgée que le futur, en vue de fournir aux parents du garçon une main-d'œuvre non salariée. Les mariages mixtes seraient rares ; parfois une mâlékite épouserait un wahabite.

c) Au point de vue religieux, les wahabites proscrivent complètement la musique. Les minarets ont rarement (par exemple à El May) la forme caractéristique qu'ils revêtent au Mزاب. Comme leurs coreligionnaires d'Algérie, les wahabites refusent de s'affilier comme le font les mâlékites, aux confréries.

Le point suivant est curieux, les wahabites « n'admettent pas la décision du cadi de Nabeul et du Diwan sur le commencement et la fin du Ramadhân. Dès lors, ils ne rompent le jeûne le 29^e jour que s'ils ont aperçu eux-mêmes le mince croissant de lune dans le ciel, sinon ils le poursuivent jusqu'au lendemain, alors même que les mâlékites auraient déjà interrompu le leur. C'est ainsi qu'à Djerba il est de tradition de ne célébrer officiellement l'Aïd es-Seghir que le second jour de la fête mâlékite pour permettre aux musulmans wahabites d'y prendre part. » Cette indication, que j'emprunte à Stablo, m'a été confirmée sur place.

d) On trouvera chez cet auteur, au point de vue économique, des renseignements, dans l'ensemble, plus systématiques qu'au point de vue religieux.

On sait que l'île de Djerba est fort sèche, ou plus exactement que les pluies y sont d'une extraordinaire irrégularité ; elle connaît parfois quelques bonnes saisons pluvieuses et on y récolte beaucoup d'olives puis, pendant des années, il ne pleut plus, et les récoltes tombent presque à zéro. Lorsqu'on parle de Djerba, comme d'une immense oasis, il ne faut pas oublier que l'eau provient de puits exploités à très grands frais, et que cette « oasis », sauf dans quelques régions, est misérable, si on la compare à Gabès, Tozeur, ou Nefta.

Aussi, comme les Mozabites, les Djerbiens doivent-ils émigrer pour permettre la continuation d'une exploitation déficitaire dans leur pays natal, et comme eux, ils sont principalement épiciers (ou, dans une moindre proportion, marchands de tissus ou de bonneterie). C'est surtout en Tunisie même, qu'on les rencontre, mais 10 % de ces émigrants ont des établissements en Algérie, principalement à Constantine et dans d'autres villes de ce département. Les pêcheurs occupent quelque 1.500 individus dans l'île même.

Mais, — et à cet égard, il y a une grande différence avec nos

Mozabites, — ces émigrants ne sont pas uniquement ou même principalement des hérétiques. Sur les quelque 4.000 émigrés, en effet, Stablo relève en Tunisie 3.399 personnes dont 52 % de mâlékites, et en Algérie 411 personnes, dont 58 % de mâlékites. Or, comme ces derniers ne forment que 49 % des Djerbiens, on voit qu'ils émigrent relativement plus que les wahabites. Dans l'ensemble, ils seraient aussi plus fortunés que les hérétiques. En somme, le kharédjisme est bien moins solide à Djerba qu'au Mزاب, où il est l'élément absolument prédominant. On affirme que le wahabite, dans le reste de la Tunisie, cherche à passer inaperçu, qu'il se convertit même parfois à la religion dominante.

En résumé, les kharédjites à Djerba sont dans une situation sensiblement différente de celle qu'ils occupent dans le Mزاب : Ils ne forment que la moitié, et pas même la moitié économiquement la plus importante de la population. Ils n'ont pas le monopole de l'émigration. Ils forment au point de vue juridique une minorité non officiellement reconnue par l'autorité tunisienne.

Par contre, ils y sont aujourd'hui encore scindés en deux sectes dont les différences, mal connues, n'ont pas été étudiées jusqu'à nos jours. Puisse la présente note attirer, avant qu'il ne soit trop tard, sur celle de ces deux sectes qui a presque disparu, l'attention d'un auteur compétent et qui pourra traiter à fond de cette question dont l'existence vient, sans doute, de nous être révélée par M. Stablo, ou tout au moins vigoureusement rappelée par lui-même.

G. H. BOUSQUET.

Djerba, octobre 1941.

Note sur la Commune de Sidi-Mérouan

La commune de Sidi-Mérouan (canton de Mila, arrondissement et département de Constantine), est située au-dessus des gorges de l'Oued El-Kebir ou Rhumel et de l'Oued-Endjas, à une altitude moyenne de 300 mètres. Elle comprend le centre de Sidi-Mérouan, du nom d'un marabout local très vénéré, le groupe de fermes de Ferdouah et le douar Chighara ; elle a une superficie totale de 7.663 hectares.

Le centre de colonisation de Sidi-Mérouan fut créé en 1874. L'Amiral de Gueydon, gouverneur général de l'Algérie, le peupla de gréco-corses venus de Cargèse (Corse) sous la direction du Capitaine Stéphanopoli. Ces colons d'origine grecque avaient émigré en Corse à la fin du XVIII^e siècle, après avoir été chassés de Sparte par les Turcs. Ils ont apporté à Sidi-Mérouan et conservé leurs mœurs et leurs coutumes, continuant pendant longtemps à parler la langue grecque et le dialecte corse, et à pratiquer la religion catholique du rite grec. Depuis quelques années, le village n'a plus de ministre du rite grec et est desservi par M. le Curé de Mila, du rite latin.

Sidi-Mérouan, qui faisait partie de la commune mixte de Mila, fut érigé en commune de plein exercice par décret du 23 novembre 1880 (*Bull. du Gouv. Gén. de l'Algérie* de 1880, p. 817).

Sidi-Mérouan devait s'appeler « Cargèse Africain » ou « Général Marbœuf », Gouverneur de la Corse, dont les habitants de Cargèse avaient apprécié la bienveillance. On se décida pour l'appellation de « Nouvelle Cargèse » qui n'a pas été conservée.

La population est la suivante d'après le recensement de 1936 (1) :

Sections	Superficie en hectares	Français	Indigènes	Total
Sidi-Mérouan	2.716	152	1.77	1.329
Ferdouah, fermes	746	»	676	676
Chighara, Douars	4.201	»	5.153	5.153
Totaux	7.663	152	7 006	7.158

(1) Les Maires de Sidi-Mérouan furent : MM. Stéphanopoli, Elie (1880-1896) ; Ragazzacci, Constantin (1896-1900) ; Voglimacci Théodore